

**Le désistement du crime chez des adolescents soumis à une ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance :
l'éclairage apporté par les suivis des activités cliniques**

Présentation de la recherche

Problématique. Intervenir auprès d'adolescents engagés dans une trajectoire de délinquance grave ou persistante (ADG/P) comporte de nombreux défis. Bien qu'ils soient exposés aux peines les plus sévères, ils présentent des taux élevés de récidive et d'échecs des mesures (Brame et al., 2016; Grandi et Adler, 2016). Or, la durée de la prise en charge et la fréquence des contacts avec le système de justice pénale peut avoir des conséquences négatives sur le développement identitaire, l'obtention d'un diplôme, l'entrée sur le marché de l'emploi, ainsi que la qualité des liens familiaux et sociaux, en plus d'augmenter le risque d'avoir des démêlés avec la justice à l'âge adulte (Farrington et al., 2012; Gatti et al., 2009; Kirk et Sampson, 2013; Piquero et al., 2012). Des études visant à identifier les interventions probantes (*what works*) auprès des ADG/P indiquent que les programmes axés sur le développement de compétences personnelles et sociales et la qualité de l'implantation de ceux-ci ont un effet significatif sur la diminution du risque de récidive (Lipsey, 2009; Lowenkamp et al., 2010; Trotter, 2012). Or, ces études ne permettent pas de comprendre *comment* les changements s'opèrent et contribuent au désistement du crime, soit à l'arrêt des comportements criminels et à l'adoption d'un rôle social positif chez les ADG/P (Piquero et al., 2013). Afin de pallier les effets iatrogènes de la mise sous garde des ADG/P, le Canada a adopté une nouvelle peine, soit l'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance (ODP) en 2003. L'ODP permet de surseoir à la mise sous garde, moyennant le respect de conditions. Or, 60% des 1 116 adolescents contrevenants québécois soumis à une ODP ont récidivé dans l'année suivant l'imposition de celle-ci (F.-Dufour et al., 2018). Toutefois, on ne connaît pas les facteurs qui distinguent les adolescents qui cessent de commettre des délits (40%), de ceux qui persistent (60%). L'identification de ceux-ci permettrait de mieux orienter les pratiques d'intervention auprès de cette clientèle (Piquero et al., 2013; Serin et al., 2009). En plus de contribuer significativement à l'avancement des connaissances, la thèse permettra de renseigner les acteurs du système de justice pénale quant aux stratégies d'intervention à privilégier pour favoriser la réinsertion sociale des ADG/P soumis à une mesure alternative. Les **objectifs** de la thèse sont : 1) identifier les caractéristiques individuelles et sociales des adolescents soumis à une ODP au moment où ils cessent de commettre des délits; 2) identifier les éléments individuels et sociaux de soutenir l'arrêt des activités criminelles et 3) déterminer, le cas échéant, si des changements identitaires s'opèrent au terme du suivi pénal. **Cadre conceptuel.** Le désistement du crime est un processus non linéaire au cours duquel une personne engagée dans une délinquance grave ou persistante cesse et s'abstient, de manière prolongée, de commettre des délits, puis développe des attitudes et comportements traduisant l'adoption d'un rôle social positif (e.g. Farrall, 2002; Giordano, Cernkovich et Rudolph, 2002; Laub et Sampson, 2003; Maruna, Immarigeon et LeBel, 2004). Ce processus est tridimensionnel. La première dimension, le désistement primaire, est comportementale et réfère à une période d'accalmie ou d'interruption des activités criminelles (Maruna et al., 2004). La transition vers la deuxième dimension du processus se déroule en trois phases. La rupture avec son ancien mode de vie (phase de séparation) crée une ambivalence. Or, les changements qui commencent à s'opérer permettent d'expérimenter de nouveaux rôles sociaux (phase critique) et de développer de nouvelles compétences personnelles et sociales (phase d'intégration). La deuxième dimension du processus, le désistement secondaire, est identitaire. Elle correspond au rejet de l'identité de contrevenant et à l'adoption de rôles et d'identités positives (Maruna et al., 2004). La troisième dimension, le désistement tertiaire, est de nature sociale et résulte du développement d'un sentiment d'appartenance envers la communauté, renforcé par la reconnaissance des efforts de changement. Elle mise ainsi sur la reconnaissance sociale et le respect mutuel dans les relations sociales (McNeill, 2016). **Méthode.** La thèse est de nature exploratoire et descriptive. Elle s'inscrit dans un courant de recherche qualitative et propose de documenter les trajectoires d'ADG/P soumis à une ODP, au fil de leur transition vers le désistement du crime, à partir de la description qu'en font les professionnels dans leurs « suivis des activités cliniques ». Les dossiers de 26 adolescents québécois soumis à une ODP et qui n'ont pas commis de nouveau délit dans l'année suivant l'imposition de leur peine ont été analysés. La *stratégie d'échantillonnage* par contraste-saturation (Pires, 1997) a permis de sélectionner des dossiers variés, en fonction des caractéristiques apparaissant comme liées à la trajectoire de désistement. Les données ont été analysées suivant les principes de la *méthode générale inductive* (Thomas, 2006). **Résultats.** L'analyse des dossiers montre que la transition vers le désistement secondaire est déjà entamée lorsque le suivi de la peine débute, positionnant dès lors les adolescents dans une phase 'critique'. La majorité d'entre eux (n = 15) occupent leur temps de façon constructive (études à temps plein, travail à temps plein, conciliation travail-études), expérimentant du même coup des rôles sociaux positifs. Les 11 autres adolescents sont plutôt dans l'ambivalence : ils ne fréquentent pas l'école et n'ont pas de travail. Or, pour eux, la nature des conditions imposées (obligation de fréquenter l'école ou de trouver un travail) a constitué un levier de changement, permettant de les guider dans l'expérimentation de nouveaux rôles sociaux (phase critique). *A contrario*, une pression perçue comme étant trop importante pour trois adolescents auparavant engagés dans un rôle social positif, a plutôt entraîné une rupture dans leur fonctionnement social, représentant alors un retour en arrière dans leur trajectoire de changement. Ainsi, nonobstant la position initiale, pour les 26 adolescents, la nature du suivi de la peine modifie leurs habitudes (fréquence des rencontres de suivis, imposition d'un couvre-feu), provoquant alors l'entrée dans une phase de 'séparation'. C'est alors que la mobilisation des ressources devient particulièrement déterminante pour la suite. À travers les expériences d'intégration et de reconnaissance sociale, l'adolescent peut développer, à son rythme et selon ses besoins, les compétences personnelles et sociales nécessaires pour se maintenir dans sa nouvelle trajectoire. Les phases de la transition seront plus ou moins longues, selon l'adéquation et la mobilisation de ressources adaptées à la situation spécifique de l'adolescent ADG/P. Pour ceux dont la trajectoire est plutôt marquée par l'ambivalence, la patience et la multiplication des opportunités d'avoir accès à des expériences variées semble avoir été la clé du succès, combinée au soutien et aux encouragements constants des intervenants.